



Schweizerischer Verband für Pferdesport
Fédération Suisse des Sports Equestres
Federazione Svizzera Sport Equestri
Swiss Equestrian Federation

Papiermühlestrasse 40 H
Box 726, CH-3000 Bern 22
Tel. 031 335 43 43
Fax 031 335 43 58
info@fnch.ch

FORMULAIRE JAUNE

AVERTISSEMENT

Base réglementaire: RG, édition 2007 (état 1.1.2011)
Annexe I, ch. 2, al. 1, litt. a)

Manifestation:

Date:

Nom de la personne avertie:

Numéro de licence:

Objet de l'avertissement:

.....
.....
.....
.....

Témoins:

Date et heure de l'avertissement:

Signature du Président du Jury:

Signature de la personne avertie:

L'original de cet avertissement doit être joint au rapport du Président du Jury et transmis au Secrétariat FSSE dans un délai de trois jours.

Indication des voies de recours

Conformément au § 18 al. 2 OJ, cette décision peut faire l'objet d'un recours à la Commission des Sanctions. Le recours devra parvenir en 4 exemplaires au secrétariat de la FSSE à l'att. de la Commission des Sanctions dans un délai de 20 jours (§ 20 OJ) après réception de la décision. Le recours devra être motivé. Dans le même délai, une avance de frais de Fr. 300.- devra être versée sur le CCP de la FSSE (§ 20 OJ).